

Tarifs de stationnement dans les hôpitaux : le RPCU se réjouit de la décision du gouvernement

Montréal, 8 novembre 2019 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), qui représente les usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, se réjouit de la réduction des tarifs de stationnement dans les hôpitaux annoncée hier dans la mise à jour économique du gouvernement du Québec. Les deux premières heures de stationnement seront gratuites et il en coûtera un maximum de 7 à 10 \$ par jour selon les régions.

Le président du Regroupement, M. Claude Ménard, salue cette décision du gouvernement. « Le RPCU demandait depuis longtemps une révision des tarifs de stationnement en centres hospitaliers. Ce sont les usagers les plus vulnérables et leurs proches qui étaient les plus pénalisés ».

« Pour les personnes qui fréquentent régulièrement un centre hospitalier ainsi que leurs proches, cet allègement financier est bienvenu » a pour sa part déclaré M^{me} Patricia M Gagné, directrice générale du RPCU. Elle a aussi rappelé que recevoir des soins et des services était un droit reconnu par la loi et que les tarifs élevés des stationnements représentaient un obstacle à l'accès aux services pour plusieurs usagers et leurs proches.

Enfin, le RPCU appuie la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, M^{me} Marguerite Blais, qui dit souhaiter que le stationnement en CHSLD soit offert gratuitement, une mesure qui inciterait plus de personnes à rendre visite à un proche hébergé et qui contribuerait à briser l'isolement de résidents vivant en centres d'hébergement.

Profil du RPCU

Fondé en 2004, le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux regroupe la majorité des comités des usagers et de résidents du Québec. Il offre aux membres des comités un soutien quotidien et des formations en vue de mieux exercer leurs fonctions prévues par la loi.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744